

FIRAH
FONDATION INTERNATIONALE DE LA RECHERCHE
APPLIQUÉE SUR LE HANDICAP

Fondation Reconnue d'Utilité Publique par décret du 24 août 2011

14 rue de la Tombe Issoire
75010 PARIS

SIREN : 752 875 427
APE : 7220Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

FIRAH

FONDATION INTERNATIONALE DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE SUR LE HANDICAP

Fondation Reconnue d'Utilité Publique par décret du 24 août 2011

**14 rue de la Tombe Issoire
75010 PARIS**

SIREN : 752 875 427

APE : 7220Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux membres de la Fondation,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- Les incidences de la crise sanitaire sur l'activité de la FIRAH - §2.3 *Faits significatifs / Incidence de la crise sanitaire* – page 5 ;
- Les évolutions comptables concernant les imputations des fonds dédiés et la présentation des comptes - § 3.4 *Changements de méthodes comptables* – page 6.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les traitements comptables des fonds dédiés, sont conformes aux dispositions du règlement ANC 2018-06 et ont été correctement appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été présentés une première fois au Conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2021

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet Jégard Paris

Représenté par,

Signé électroniquement par
CONNECTIVE NV - CONNECTIVE
ESIGNATURES de la part de
Patrick LAGUEYRIE
(p.lagueyrie@jegardcreatis.com)
Date : 22/06/2021 12:37:01
Signé avec le code à usage
unique : 888157

Patrick LAGUEYRIE

Associé

BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	33 609	33 609	0	441
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 723	2 154	569	0
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	331 032		331 032	331 032
Prêts				
Autres				
Total I	367 364	35 762	331 601	331 472
ACT ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	28 778		28 778	12 462
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	749 144		749 144	580 479
Valeurs mobilières de placement	739 322		739 322	967 322
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 443 955		1 443 955	888 111
Charges constatées d'avance				
Total II	2 961 199	0	2 961 199	2 448 373
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 328 562	35 762	3 292 800	2 779 846

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 020 000	891 000
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	200 612	215 600
Excédent ou déficit de l'exercice	-12 752	-14 988
Situation nette (sous total)	1 207 860	1 091 612
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 207 860	1 091 612
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	456 980	459 423
Total II	456 980	459 423
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 800	10 982
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	43 538	36 304
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 431 671	1 181 524
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	141 952	
Total IV	1 627 960	1 228 811
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	3 292 800	2 779 846

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	76 000	76 000
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	8 778	12 462
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	25 000	38 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 078	250
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	910 069	855 632
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	322 859	224 494
Autres produits	49 572	30 585
Total I	1 398 357	1 237 424
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	112 964	151 974
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 193	2 213
Salaires et traitements	144 449	145 683
Charges sociales	69 992	70 675
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 171	2 833
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	320 416	332 000
Autres charges	785 352	572 166
Total II	1 439 538	1 277 543
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-41 181	-40 119

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	28 429	25 131
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	28 429	25 131
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	28 429	25 131
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-12 752	-14 988
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 426 786	1 262 555
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 439 538	1 277 543
EXCEDENT OU DEFICIT	-12 752	-14 988
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXE

Table des matières

1	Préambule	3
2	Présentation de L'entité et de ses activités	3
2.1	Présentation de l'entité	3
2.2	Actions de la FIRAH en 2020	4
2.3	Faits significatifs	5
2.3.1	Incidence de la crise sanitaire	5
3	Règles et méthodes comptables	6
3.1	Principes comptables	6
3.2	Dérogations aux principes comptables	6
3.3	Évènements postérieurs à la clôture	6
3.4	Changements de méthodes comptables.....	6
3.5	Principales méthodes utilisées	6
3.5.1	Immobilisations incorporelles et corporelles.....	6
3.5.2	Immobilisations financières	7
3.5.3	Créances et dettes.....	7
3.5.4	Valeurs mobilières de placement (VMP)	7
3.5.5	Fonds dédiés	7
3.5.6	Indemnités de fin de carrière	7
4	Informations relatives au bilan.....	8
4.1	Actif.....	8
4.1.1	Tableau des immobilisations	8
4.1.2	Tableau des amortissements	8
4.1.3	Etat des créances	9
4.1.4	Détail des produits à recevoir	9
4.1.5	Evaluation des valeurs mobilières de placement	9
4.2	Passif	10
4.2.1	Variation des fonds propres.....	10
4.2.2	Dotations consommables et non-consommables	10
4.2.3	Tableau de suivi des fonds dédiés par projets	11
4.2.4	État des dettes.....	11

4.2.5	Détail des produits constatés d'avance	12
5	Informations relatives au compte de résultat.....	12
5.1	Présentation du compte de résultat.....	12
5.2	Présentation des produits d'exploitation.....	12
6	Autres informations.....	13
6.1	Contributions volontaires en nature.....	13
6.2	Engagements hors bilan.....	13
6.2.1	Engagements financiers	13
6.3	Effectif moyen	13
6.4	Honoraires du commissaire aux comptes	13
6.5	Information sur les rémunérations des dirigeants	13

1 PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	3 292 800 €
- Total du compte de résultat (<i>Charges</i>)	1 439 538 €
- Résultat de l'exercice (<i>Déficit</i>)	- 12 752 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

2 PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ ET DE SES ACTIVITÉS

2.1 Présentation de l'entité

La « FONDATION INTERNATIONALE DE LA RECHERCHE APPLIQUEE SUR LE HANDICAP » (FIRAH) est reconnue d'utilité publique par décret du 24 août 2011.

La Fondation a pour but de :

- Favoriser la recherche pour l'élaboration et la mise en œuvre de réponses adaptées aux personnes handicapées, quels que soient leur âge et leur lieu de vie, ainsi qu'à leurs familles, dans un contexte français, européen et international, et dans le respect notamment de la mise en application des droits tels qu'énoncés dans la Convention internationale des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées.
- Promouvoir la recherche, l'élaboration et la mise en œuvre de réponses innovantes pour l'accompagnement des personnes handicapées, tout au long de leur vie, (activités cognitives, éducatives, pédagogiques d'intégration sociale et scolaire, participation sociale...) au regard d'autres expériences européennes et internationales.
- Contribuer au développement et à la reconnaissance d'expérimentations de pratiques en matière d'accompagnement des personnes handicapées.
- Valoriser et diffuser les bonnes pratiques de certains pays dans l'accompagnement de personnes handicapées et visant l'autodétermination de ces dernières.
- Promouvoir la recherche sur la formation des personnels et des responsables des organismes se consacrant à l'accueil des personnes handicapées.

Les moyens d'actions de la Fondation Internationale de la Recherche Appliquée sur le Handicap pour atteindre l'objet ci-dessus défini, sont les suivants :

1. Financement de projets innovants dans les domaines correspondant aux activités et à la vocation de la Fondation.
2. Développement, en liaison avec des personnes morales, publiques ou privées, de toutes coopérations s'inscrivant dans l'objet social de la Fondation.
3. Élaboration et financement de travaux de recherche entrant dans son objet, soit directement, soit en collaboration avec tout organisme ou toute administration poursuivant un but similaire et/ou complémentaire.
4. Constitution d'un « centre ressources » avec mise sur pied et création de moyens pérennes d'alimentation d'une banque de données informatisée.
5. Organisation, aux niveaux national et international, de rencontres, débats, colloques dans les domaines correspondant aux activités et à la vocation de la Fondation.
6. Attribution de prix.

7. Publication de thèses, mémoires, revues, ouvrages, ...
8. Diffusion des informations par tous moyens de communication appropriés.

Pour mettre en œuvre les dites activités et les harmoniser avec celles d'autres institutions, la Fondation conclut toutes conventions utiles, notamment avec les collectivités publiques, les organismes gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médicosociaux, les universités, les établissements et les organismes de recherche, d'enseignement ou de formation, les entreprises, les organismes sans but lucratif poursuivant des objectifs complémentaires ou similaires en France, en Europe ou au niveau International.

2.2 Actions de la FIRAH en 2020

Le lancement de 6 appels à projets de recherche appliquée sur le handicap :

- APPEL À PROJETS GENERAL
- ACCES A LA SANTE & HANDICAP en partenariat avec la Fondation Malakoff Humanis Handicap
- PARCOURS PROFESSIONNELS DES PERSONNES HANDICAPEES - COMMENT SECURISER LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES ? en partenariat avec l'Agefiph
- FIN DE VIE & HANDICAP en partenariat avec la Fondation OCIRP
- EMPLOI ACCOMPAGNE & HANDICAP en partenariat avec Malakoff Humanis et le CCAH
- ACTIFS AIDANTS en partenariat avec Klésia et le CCAH

Ces 6 appels à projets de Janvier ont permis le financement de 11 projets : 2 dans le cadre de l'appel à projets général, 2 sur l'accès à la santé, 4 sur les transitions professionnelles, 1 sur la fin de vie, 1 sur l'emploi accompagné et 1 concernant les actifs aidants.

5 recherches soutenues dans les appels à projets lancés par la FIRAH les années précédentes ont produit leurs résultats et publications

- Coordination et habilités sociales chez l'enfant autiste
Retrouvez les résultats et les supports sur la page dédiée à la recherche : <https://www.firah.org/logiciel-pour-l-entrainement-combine-a-l-interaction-sociale-cooperative-et-a-l-apprentissage-moteur.html>
- Logiciel pour l'entraînement combiné à l'interaction sociale coopérative et à l'apprentissage moteur
Retrouvez les résultats et les supports sur la page dédiée à la recherche : <https://www.firah.org/logiciel-pour-l-entrainement-combine-a-l-interaction-sociale-cooperative-et-a-l-apprentissage-moteur.html>
- Soutien à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des difficultés développementales - SO'IN
Retrouvez les résultats et les supports sur la page dédiée à la recherche : <https://www.firah.org/fr/soutien-a-l-inclusion-des-enfants-en-situation-de-handicap-so-in.html>
- Drépascol "Construction d'un programme de recherche appliquée évaluant les difficultés scolaires des enfants atteints de drépanocytose : avec et pour un meilleur accompagnement des enfants drépanocytaires" se propose de développer les outils d'évaluation des microcompétences scolaires des enfants atteints de drépanocytose. »
Retrouvez les résultats et les supports sur la page dédiée à la recherche : <https://www.firah.org/fr/drepascol.html>
- Promouvoir l'inclusion des enfants et jeunes handicapés "invisibles" et de leurs familles au Salvador
Retrouvez les résultats et les supports sur la page dédiée à la recherche : <https://www.firah.org/fr/promouvoir-l-inclusion-des-enfants-et-jeunes-handicapes-invisibles-et-de-leurs-familles-au-salvador.html>

Pour le Centre Ressources

Les activités de sont poursuivis avec un travail de veille pour compléter la base documentaire et renforcer les ressources concernant les espaces du site sur la compréhension du handicap et la recherche participative et appliquée.

Ainsi, 4 revues de littérature ont été publiées en 2020 :

- La scolarité des enfants atteints de drépanocytose
- Accessibilité numérique et accessibilité pédagogique
- L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Enfants à besoin particulier : processus inclusif et lien aux pairs

En partenariat avec le CCAH, un nouveau livret des éditions H est sorti sur les outils à destination des personnes handicapées gravement malades ou en fin de vie représentent un enjeu important de la thématique de l'accès aux soins, surtout pour les personnes ayant une incapacité intellectuelle

Pour les programmes :

- Le programme « Autisme et Nouvelles technologies » qui a commencé début 2016 s'est terminé fin 2020.
- Le programme « Valorisation Sociale de la recherche appliquée sur le handicap » a débuté en 2019 et se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2022.
- Le programme de formation pour les membres du CNCPPH a été planifié. Une première formation a eu lieu sur 3 jours les 25 novembre 2019, 13 et 15 janvier 2020, dans les locaux de la DGCS à Paris.

Une seconde formation a eu les 7, 8 et 9 décembre 2020. A travers cette séquence, les participants ont pu mieux se familiariser avec l'organisation du CNCPPH (l'itinéraire des textes législatifs et réglementaires ainsi que le rôle des cabinets ministériels, administrations et instances indépendantes).

Le montage, ingénierie et animation de la formation de cette série de formation est réalisé par le Centre de Formation de Trisomie 21 et la FIRA

2.3 Faits significatifs

2.3.1 Incidence de la crise sanitaire

La FIRA a été impactée au titre de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 non pas directement, mais du fait d'un ralentissement des actions de recherche des équipes qu'elle soutient.

À la date d'arrêt des comptes, le bureau du conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;

3.2 Dérogations aux principes comptables

La mise à disposition des locaux, et la tenue comptable par un des membres fondateurs a été estimée à 16 000 €. Ce montant est comptabilisé (Cf. § 6.1).

3.3 Évènements postérieurs à la clôture

NEANT

3.4 Changements de méthodes comptables

✓ Changements de méthode de comptabilisation, application rétrospective :

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2108-06, à compter du 1^{er} janvier 2020, entraîne des changements de règles de comptabilisation :

- Des fonds dédiés

L'impact de ces changements sur les exercices antérieurs est comptabilisé en report à nouveau : Néant

✓ Changement de méthode de présentation :

- Du bilan et du compte de résultat : les montants relatifs à l'exercice 2019 sont repris tels qu'ils ont été approuvés dans les comptes annuels 2019, mais reclasser afin de rendre comptable les données des états annuels
- Les notes de l'annexe présentées ci-après détaillent ces changements et leurs impacts « pro-forma » sur les comptes de l'exercice clos sont présentés dans les tableaux de variations.

3.5 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.5.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Site internet Centre ressources	3 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

3.5.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Il s'agit de titres du Crédit Coopératif

3.5.3 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.5.4 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier.

3.5.5 Fonds dédiés

Les fonds dédiés correspondent à des financements reçus pour des actions données mais qui n'ont pas été réalisées en tout ou partie.

3.5.6 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) ne sont pas comptabilisées évaluées car considérées comme non significatives compte tenu de l'effectif et de l'ancienneté du personnel.

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	30 009	3 600			33 609
TOTAL (I)	30 009	3 600			33 609
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 218	700	1 195		2 723
TOTAL (II)	3 218	700	1 195		2 723
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres	331 032				331 032
TOTAL (III)	331 032				331 032
TOTAL (I+II+III)	364 259	4 300	1 195		367 364

4.1.2 Tableau des amortissements

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	29 568	4 041			33 609
TOTAL (I)	29 568	4 041			33 609
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Installations techniques matériel et outillage Autres immobilisations corporelles	3 218	131	1 195		2 154
TOTAL (II)	3 218	131	1 195		2 154
TOTAL (I+II+III)	32 786	4 171	1 195		35 762
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financière - exceptionnelle		4 171			

4.1.3 Etat des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières			
Organismes payeurs			
Usagers et comptes rattachés	28 778	28 778	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	749 144	749 144	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	777 922	777 922	
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.4 Détail des produits à recevoir

- Divers – Produits à recevoir (financement partenaires) 743 750 €

4.1.5 Evaluation des valeurs mobilières de placement

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
TSR BPCE 3% juillet 2026	433 230	466 148	32 918	
BNP Paribas 2,25% 16-0127	297 060	334 219	37 159	
Intérêts courus	9 032		-9 032	
Total	739 322	800 367	61 046	0

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Solde à la clôture
FONDS PROPRES					
Fonds propres sans droit de reprise					
Statutaires	891 000		129 000		1 020 000
Complémentaires					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres					
Report à nouveau	215 600	-14 988			200 612
Excédent ou déficit de l'exercice	-14 988	14 988		12 752	-12 752
Autres fonds propres					
SITUATION NETTE (I)	1 091 612		129 000	12 752	1 207 860
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL (II)					
TOTAL (I+II)	1 091 612		129 000	12 752	1 207 860

4.2.2 Dotation consommable et non-consommable

La Fondation est constituée avec une dotation non consommable dont les derniers versements constitutifs ont eu lieu en 2020.

Engagements de versements des Fondateurs à la Dotation initiale non consommptible										
	REALISE									
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
APF	25 000 €	27 000 €	29 000 €	31 000 €	33 000 €	35 000 €	37 000 €	39 000 €	41 000 €	43 000 €
APAJH	25 000 €	27 000 €	29 000 €	31 000 €	33 000 €	35 000 €	37 000 €	39 000 €	41 000 €	43 000 €
FEGAPEI	25 000 €	27 000 €	29 000 €	31 000 €	33 000 €	35 000 €	37 000 €	39 000 €	41 000 €	43 000 €
TOTAL Annuel	75 000 €	81 000 €	87 000 €	93 000 €	99 000 €	105 000 €	111 000 €	117 000 €	123 000 €	129 000 €
cumulé	75 000 €	156 000 €	243 000 €	336 000 €	435 000 €	540 000 €	651 000 €	768 000 €	891 000 €	1 020 000 €

4.2.3 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	Solde à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
-							
Contributions financières d'autres organismes							
Projet CNSA	39 006		39 006			0	
Projet L'OREAL - AP	20 500		5 500			15 000	
Projet DGCS CNPCH	53 000	25 000	15 000			63 000	
Projet MALAKOFF valorisation recherche	44 167		36 353			7 814	
Malakoff - Accès à	115 000		115 000			0	
Appels à projets thématiques	55 250		30 500			24 750	
AP Aidants	132 500		81 500			51 000	
CCAH Aidant 2021		115 000				115 000	
OCIRP Fd Vie		22 500				22 500	
CCAH Groupe Malakoff		157 916				157 916	
Ressources liées à la générosité du public							
-							
Total	459 423	320 416	322 859	0	0	456 980	0

4.2.4 État des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 800	10 800		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	43 538	43 538		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 431 671	342 178	1 089 493	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	141 952	141 952		
TOTAL	1 627 960	538 468	1 089 493	
(1) Montants : Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Les *Autres dettes* correspondent aux engagements pris par la fondation dans le cadre des Appels à projets retenus par le Conseil d'administration

APPEL A PROJETS 2015	24 000
APPELS A PROJET 2016	16 000
APPELS A PROJET 2017	20 000
APPELS A PROJET 2018	330 720
APPELS A PROJET 2019	316 819
APPELS A PROJET 2020	724 132

1 431 671

4.2.5 Détail des produits constatés d'avance

Produits d'exploitation :

- Part 2021 des contributions financières FMMH & AGEFIPH

5 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1 Présentation du compte de résultat

Les reports et utilisations des fonds dédiés, présentés après le résultat exceptionnel en 2019, sont inclus dans le résultat d'exploitation. Le tableau ci-après présente les changements de regroupement des comptes à effectuer sur les comptes de 2019, pour une meilleure lecture des évolutions.

	2020	2019 reclassé	Reclassement	2019 approuvé
Produits d'exploitation	1 398 357	1 012 929		1 012 929
Utilisation des fonds dédiés		224 494	224 494	
Total des produits d'exploitation	1 398 357	1 237 424		1 012 929
Charges d'exploitation	1 439 538	945 543		945 543
Report en fonds dédiés		332 000	332 000	
Total des charges d'exploitation	1 439 538	1 277 543		945 543
Résultat d'exploitation	-41 181	-40 119	-107 506	67 387
Résultat financier	28 429	25 131		25 131
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			-224 494	224 494
Engagements à réaliser sur les ressources affectées			-332 000	332 000
Excédent ou déficit	-12 752,37	-14 988		-14 988

5.2 Présentation des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	Montant	Rappel 2019
Cotisations des Fondateurs	60 000	60 000
& contribution en nature fondateur	16 000	16 000
Mise à disposition de personnel	8 778	12 462
Subventions DGCS	25 000	38 000
Contributions financières	805 069	730 632
Mécènes - fonds à engager	105 000	125 000
Dons	6 078	250
Utilisation des fonds dédiés	322 859	224 494
Annulation d'actions engagées	49 515	30 000
Autres produits de gestion	58	585
Total des produits d'exploitation	1 398 357	1 237 424

6 AUTRES INFORMATIONS

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06.

Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la direction de la fondation.

À noter toutefois, une estimation de mise à disposition des locaux, de la tenue comptable par un des membres fondateurs à 16 000 €. Ce montant est comptabilisé, et se décompose de la façon suivante :

- Locaux	10 000 €	
- Personnel	6 000 €	
- Cotisations (produits)		16 000 €

6.2 Engagements hors bilan

6.2.1 Engagements financiers

Néant

6.3 Effectif moyen

Cadre :	1
Non Cadre :	2

6.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 7 260 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

6.5 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 0 €.

Les administrateurs sont bénévoles et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

